

BULLETIN MUNICIPAL VERT DE LANTIER

NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LA PROTECTION DES LACS ET DES COURS D'EAU DE LANTIER

Le 11 avril 2007, le conseil de la Municipalité de Lantier a adopté deux nouveaux règlements **qui ont pour but de protéger la santé à long terme des lacs sur son territoire**, soit le Règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau (100-2007) et le Règlement limitant l'usage des pesticides (99-2007).

Protection de la bande riveraine

Il est dorénavant interdit de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse, qui se trouve à l'intérieur de la bande de protection riveraine, c'est-à-dire dans les premiers 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

Il est toutefois permis de couper la végétation pour créer un accès au lac ou au cours d'eau, d'une largeur maximale de 5 mètres. Toute construction permise, soit les quais, les débarcadères, etc. doit être située dans cette ouverture. Si la pente est supérieure à 30 %, l'ouverture de 5 mètres doit être faite en se limitant à l'élagage ou à l'émondage des arbres. Vous pouvez construire un escalier sur pilotis ou un sentier pour vous rendre au plan d'eau.



Interdiction de l'épandage d'engrais

Les engrais, balayés par la pluie, se retrouvent la majeure partie du temps dans nos lacs et cours d'eau. Étant de la nourriture par excellence pour les plantes, les engrais contribuent au développement et à la prolifération d'algues et de plantes aquatiques.

Il est donc dorénavant interdit d'épandre des engrais, chimiques ou naturels, sur toute végétation, incluant toute surface gazonnée, sur tout le territoire de Lantier. Il vous est toutefois possible d'utiliser ces engrais de façon ponctuelle lorsqu'ils sont enfouis manuellement au pied des fleurs, arbres et arbustes, ainsi que dans les plates bandes ou potagers, à condition que ce soit à l'extérieur de la bande de protection riveraine de 10 mètres.

Limitation de l'usage de pesticides

Il est reconnu que plusieurs pesticides ont des effets toxiques sur la santé humaine et l'environnement.

Ainsi, les herbicides, les fongicides, les insecticides, les phytocides, les rodenticides et tout autre biocide ou produit antiparasitaire sont dorénavant interdits sur tout le territoire de Lantier.

Afin de vous aider à entretenir votre pelouse, un **Guide pour une pelouse écologique sans pesticides ni engrais** est maintenant disponible à l'hôtel de ville.

Pour obtenir plus d'informations concernant l'application de nos nouveaux règlements, n'hésitez pas à contacter le Service de l'environnement : 819 326-2674 poste 3404; environnement@municipalite.lantier.qc.ca.

CET ÉTÉ, SURVEILLEZ VOTRE JARDIN...

ON Y TROUVE PEUT-ÊTRE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.

La majorité des plantes exotiques envahissantes ont été introduites au Québec entre le 17^e siècle et le début du 20^e siècle. Certaines de ces plantes, utilisées pour orner les plates-bandes, se propagent rapidement dans les milieux naturels et envahissent les écosystèmes, au détriment des espèces indigènes.

Si vous possédez les espèces de plantes suivantes, éliminez-les sans tarder afin de sauver nos écosystèmes :

- Butome à ombelle – *Butomus umbellatus*
- Salicaire pourpre – *Lythrum salicaria*
- Hydrocharide grenouillette – *Hydrocharis morsus-ranae*
- Alpiste roseau – *Phalaris arundinacea*
- Roseau commun – *Phragmites australis*
- Myriophylle à épi – *Myriophyllum spicatum*
- Châtaigne d'eau – *Trapa natans*
- Renouée japonaise – *Fallopia japonica*

Vous pouvez vous procurer des dépliants d'information sur ces plantes envahissantes exotiques à l'hôtel de ville de Lantier.



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Vous êtes tous invités à venir célébrer la première **Journée de l'environnement** de Lantier le samedi 2 juin 2007, de 8h à 13h, à l'hôtel de ville.

Programmation de la journée

8H A 12H

Distribution d'arbustes et de plants de rivage (Programme de renaturalisation des rives)

Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Écocentre gratuit

8H45

Accueil des participants

9H

Départ du grand nettoyage – secteurs délimités dans la municipalité

9H A 12H

Portes ouvertes- Service incendie de Lantier

Vente de livres usagés au profit de la bibliothèque de Lantier

Collecte d'objets usagés au profit du bazar

Visite de kiosques

Distribution d'arbres aux participants de la journée

12H À 13H

Dîner BBQ GRATUIT pour les participants

12H30

Tirage des prix de participation (vélo de montagne, planche à roulettes, articles de jardinage, certificats-cadeaux et bien d'autres!)

Tous les résidents de Lantier recevront sous peu un document d'information sur cette journée.

Venez en grand nombre!

Au plaisir de vous y rencontrer!

Le Comité environnement de Lantier